

Commune de St-PARDOUX d'ARNET



DICRIM simplifié

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

À conserver

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'**ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population**

La commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants :

- ♦Séisme
- ♦Tempêtes, orages, épisodes de neige et/ou verglas exceptionnels
- ♦Radon
- ♦Reconnaissance Catastrophe Naturelle

BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES

AVANT UNE ALERTE

♦ Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,

♦ Prévoir de l'eau et des denrées non périssables,
PENDANT L'ALERTE

♦ S'informer (télévision, radio),

♦ Limiter vos déplacements,

♦ Ne jamais intervenir sur les toitures,

♦ Ne toucher pas les fils électriques tombés au sol,

♦ Éviter de rester à l'extérieur,

♦ Prendre des nouvelles des personnes sensibles près de chez vous,

♦ Respecter les consignes des autorités officielles,

♦ Appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident

Gendarmerie	17	Mairie	05 55 67 43 44
Pompiers	18	Prefecture	05 55 51 59 00
Samu	15	Urgence électricité	09 726 750 23
Urgences	112	Urgence gaz	0 800 47 33 33
Urgence Malentendant	114	Urgences Aubusson	05 55 83 60 60
		Urgences Guéret	05 55 51 70 10



Séisme

Le risque dans la commune

Saint Pardoux d'Arnet est située en zone 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité. Trois épicentres ont été localisés aux alentours de Saint Pardoux d'Arnet : deux à Aubusson les 16 juin 1857 et 26 février 1909 et un à Mainsat en juillet 1783. Les effets de séismes plus lointains ont déjà été ressentis.

Mesures prises dans la commune

Les actions préventives particulières entreprises dans la commune sont issues de la réglementation qui impose l'application de normes parasismiques pour toute construction d'un bâtiment de catégorie d'importance III et IV et pour les travaux sur la structure des bâtiments d'importance IV existants.

> Avertir les pétitionnaires sur la prise en compte de la sismicité sur la commune

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.• Fixer les appareils et les meubles lourds.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Rester où l'on est :- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres, ...);- en voiture ou assimilé : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.• Se protéger la tête avec les bras.• Ne pas allumer de flamme.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.• Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.• Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.• Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ...).

Risque météorologique



Les chutes de neige, le verglas, la grêle, de même que le vent violent peuvent perturber les réseaux routiers. Ils peuvent également être à l'origine de coupures d'électricité.

Le risque dans la commune

Les événements météorologiques à Saint-Pardoux d'Arnet consistent en des vents violents (ou tempête), des orages mais aussi des épisodes de neige et/ou de verglas exceptionnels.

L'historique des principaux événements météorologiques mentionne notamment les violentes tempêtes du 06 au 10 novembre 1982 et du 25 au 29 décembre 1999, pour lesquelles l'état de catastrophe naturelle a été reconnu, et l'épisode neigeux de l'hiver 2007, ce dernier ayant entraîné l'interruption de l'alimentation électrique des foyers et des communications.

Une attention particulière est à porter sur les abords de tous les ruisseaux, aussi petits paraissent-ils, notamment du fait de leur réaction rapide et brutale (ruissellement, coulée de boue) lors des orages avec fortes précipitations.

En prévision, une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par le service de météo-France disponible sur leur site internet (www.france.meteofrance.com/vigilance) ou dans les médias ou au 05 67 22 95 00 : zone verte, pas de vigilance particulière ; en jaune, être attentif ; en orange, être très vigilant et en rouge, vigilance absolue.

Mesures prises dans la commune

- Information de la population
- Recensement des voies d'accès prioritaires

Consignes de sécurité

Vent violent

ROUGE ORANGE

- Limiter ses déplacements et se renseigner avant de les entreprendre.
 - Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
 - Ne pas intervenir sur les toitures.
 - Ranger les objets exposés au vent.
-
- Restez chez soi et évitez toute activité extérieure.
 - En cas de déplacement inévitable, être très prudent. Emprunter les grands axes de circulation.
 - Prendre les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et ne surtout pas intervenir sur les toitures.

Orage

ROUGE ORANGE

- Être prudent, en particulier dans ses déplacements et ses activités de loisirs.
 - Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
 - À l'approche d'un orage, mettre ses biens en sécurité et s'abriter hors des zones boisées.
 - Signaler sans attendre les départs de feu éventuels.
-
- En cas de déplacement inévitable, être très prudent, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
 - Évitez les activités extérieures de loisirs.
 - S'abriter hors des zones boisées et mettre ses biens en sécurité.
 - Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter son véhicule.
 - Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Neige - Verglas

ROUGE ORANGE

- En cas de déplacement inévitable, être très prudent et vigilant. Se renseigner sur les conditions de circulation.
 - Respecter les restrictions de circulation et les déviations. Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
 - Faciliter le passage des engins de dégagement des routes.
 - Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige de son trottoir.
-
- Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement.
 - En cas de déplacement inévitable : signaler son départ et sa destination à des proches, se munir d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée, ne quitter son véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

Où s'informer

<https://georisques.gouv.fr/mesrisques>

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

<http://pluiesextremes.meteo.fr>



Le Radon

Définition : Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.

Qu'est-ce qui favorise sa présence ?

Le radon se concentre dans les locaux fermés et résulte de nombreux paramètres comme par exemple :

- des caractéristiques du sol (concentration naturelle, présence d'un sous-sol en terre battue, présence de fissures dans la roche) ;
- des caractéristiques du bâtiment (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.) ;
- de l'installation de menuiseries étanches sur des bâtiments anciens sans dispositif d'aération ;
- le mode de vie des occupants vis-à-vis de l'aération des locaux.

Le risque dans la commune

Saint Pardoux d'Arnet est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Mesures prises dans la commune

Information des habitants

Surveillance des établissements recevant du public

Consignes de sécurité

Être en zone 2 ou 3 n'implique pas systématiquement un taux de radon élevé, pour en être sûr, il faut le mesurer.

Quand la mesure indique une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est souhaitable de chercher à la réduire et pour cela il faut identifier les facteurs favorisant sa présence. Il est possible d'agir sur trois paramètres :

- Améliorer l'étanchéité entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- Améliorer la ventilation de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ;
- Lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...), créer une entrée d'air frais spécifique.

Où s' informer

<https://georisques.gouv.fr/me3risques>



ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



A REMPLIR

CÉ PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(indiquez votre nom) :

